

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 435

présenté par

Mme Louwagie, M. Bazin, M. Masson, Mme Dalloz, M. Lurton, Mme Kuster, M. Kamardine, M. Straumann, M. Jean-Claude Bouchet, M. Hetzel, M. Forissier, M. de la Verpillière, M. Perrut, M. Nury, M. Quentin, M. Vialay, M. Le Fur, M. Leclerc, M. Reda, Mme Beauvais, M. Gosselin et Mme Poletti

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« papiers d'affaires »,

le mot :

« documents ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à apporter une clarification sémantique à l'article premier.

Les « papiers d'affaires » n'ayant pas de définition précise, il convient de remplacer ces termes pour y faire figurer les documents relatifs à l'entreprise.